



## Clause de non concurrence / Convention Syntec

-----  
Par hopeeee

Bonjour,

je souhaite démissionner prochainement et j'ai une question concernat la clause de non concurrence:

Mon contrat de travail ne prévoit pas de clause de non concurrence, et je voudrais savoir si la convention syntec prévoit l'application de la clause de non concurrence?

si ma convention ne prévoit rien concernant cette clause est ce que je peut travailler chez n'importe quel employeur ( apres la fin de mon préavis)?

Merci d'avance pour votre retour

-----  
Par janus2

Bonjour,

Si votre contrat ne comporte pas de clause de non concurrence, vous pouvez effectivement aller travailler pour un concurrent.

La clause de non concurrence ne se présume pas, elle doit être inscrite au contrat et respecter certains critères pour être valable.